

Déclaration de l'UNSA Education de l'Ardèche CDEN du 1er février 2018



Le début d'année 2018 a malheureusement vu le retour du jour de carence dans la Fonction Publique. Pour l'UNSA, ce rétablissement du jour de carence est idéologique. Il ne produira pas les effets escomptés et ne tient pas compte des effets induits pour les situations individuelles des agents. Il est injuste car il s'effectue dans un contexte dans lequel l'employeur n'est que très peu engagé, voire pas du tout, dans le financement de la protection sociale complémentaire des agents contrairement aux salariés du secteur privé. Il est dangereux pour les plus vulnérables qui ne disposent pas de mutuelles, qui sont à temps incomplets avec les plus faibles rémunérations (les jeunes et les femmes en particulier). Pour favoriser le recours aux soins de l'ensemble des agents et des salariés, et donc la prise en charge précoce des pathologies (ce qui est une source d'économie certaine) la piste de l'élaboration d'une meilleure couverture de protection sociale complémentaire soutenue par les employeurs publics aurait, pour l'UNSA, été la bienvenue. L'UNSA Fonction Publique demande que cette mesure fasse l'objet d'une étude d'impact et qu'une réflexion soit engagée de toute urgence autour de la protection sociale des agents publics.

Ce CDEN est l'instance qui va étudier et confirmer le retour à 4 jours de classes de la majorité des écoles du département. Nous rappelons ici notre attachement à l'apport de 5 matinées de classe dans une semaine à 9 ou à défaut 8 demi-journées issu des décrets antérieurs. La majorité des enseignants et des communautés éducatives ardéchoises reviennent donc à la concentration des apprentissages sur des journées allongées et tant pis pour les élèves les plus fragiles dont on sait qu'ils sont les premières et principales victimes de cette organisation. Mais cela reste le choix libre et en conscience de ces mêmes communautés éducatives, nous le respectons. Au delà de ce revirement, ces 4 à 5 années de semaines scolaires à 9 demi journées de classe ont amené les communautés éducatives à se rencontrer et tenter de penser le temps scolaire et le temps d'éducation différemment. Ces débats ont permis de constater que le rythme de la société en général, le rythme de travail des parents et des enseignants, des structures et des transports scolaires ne permet pas encore de placer le rythme de l'enfant comme le point central et premier de la réflexion. Cette question des rythmes scolaires, malgré un retour à 4 jours de classe dans la semaine, reste un enjeu et les réflexions à mener demeurent. Nous devons garder à l'esprit, pour dépasser un jour cet état, que dans notre société pour l'instant, le temps éducatif de l'enfant, sur la semaine comme sur l'année, ne peut évoluer quand il amène trop de contraintes aux structures locales ou des dégradations importantes de conditions de travail comme chez les enseignants par exemple.

La rentrée 2018 et la conception des cartes scolaires dans le pays sont les premières pour le président, son gouvernement et sa majorité, issus des urnes en mai et juin 2017.

Nationalement, la priorité à l'enseignement primaire est affichée et constatable avec plus de 3800 postes malgré une évolution démographique négative, le déploiement de ces postes et leur répartition dans les académies et départements reste un exercice complexe.

Pour notre département, les années difficiles entre 2007 et 2011, avec leurs suppressions de postes importantes ont amené des difficultés pour notre système éducatif local, difficultés bien réelles et mesurables par l'ensemble de la communauté éducative.

Le travail de reconstruction, opéré par petites touches entre 2012 et 2017, grâce à des dotations modérées mais constamment positives, marque aujourd'hui un coup d'arrêt. Les 8 postes que le département doit rendre cet année dans le 1er degré sonnent tout de même à nos yeux comme un rattrapage et comme une rupture réelle avec la succession mesurée mais constructive d'ouvertures de 9 postes ces dernières années.

Nous avons acté la volonté exprimée en groupe de travail et en CTSD de préserver le dispositif de maîtres surnuméraires mis en place ces dernières années, de même que l'on apprécie l'attention portée à ne pas obérer les efforts de 2016 et 2017 dans la création de postes d'Ulis, de maîtres E, de co enseignement comme des postes de remplaçants. La mise en place cette année du dispositif de 100% de réussite au CP par le dédoublement ou le co-enseignement dans ces classes est également appréciable même si nous savons que la difficulté scolaire ne se concentre pas uniquement chez les élèves de CP des écoles en REP. Dès lors, l'impact réel de cette carte scolaire se fera dans les écoles qui perdent des classes, qui voient les effectifs et le nombre de niveaux par classe augmenter, et qui mériteront toute l'attention de nos instances en juin et septembre prochain.